

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°56 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Semaine du 24 au 30 avril 2017**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 avril 2017, au moins 422 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>0. INTRODUCTION .....</i>	<i>4</i>
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME .....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. DROIT A LA SANTE .....</i>	<i>6</i>
<i>I.3. DROIT A L'EDUCATION.....</i>	<i>7</i>
<i>I.4.DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE.....</i>	<i>7</i>
<i>II. FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>7</i>
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES .....</i>	<i>7</i>
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES .....</i>	<i>8</i>
<i>II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>8</i>
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>12</i>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**AT** : Agent de Transmission

**CNDD-FDD**: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

**CNI** : Carte Nationale d'Identité

**CNTB** : Commission Nationale des Terres et autres Biens

**CPI** : Cour Pénale Internationale

**CPP** : Code de procédure Pénal

**CVR** : Commission Vérité et Réconciliation

**EAC**: East African Community

**ECOFO** : Ecole Fondamentale

**ECOSAT** : Encadrement des Constructions Sociales et Aménagement des Terrains

**ENS** : Ecole Normale Supérieure

**EP** : Ecole Primaire

**FDN** : Force de Défense Nationale

**FNL** : Front National de Libération

**FRODEBU** : Front pour la Démocratie du Burundi

**ISABU** : Institut des Sciences Agronomiques du Burundi

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**OPJ**: Officier de Police Judiciaire

**PJ** : Police Judiciaire

**SNR**: Service National de Renseignement

**UA** : Union Africaine

**UE** : Union Européenne

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 7 personnes tuées, 1 torturée, 127 arrêtées arbitrairement et 2 victimes de VBG.

Le phénomène de cadavres est aussi signalé. Au moins 3 cadavres ont été relevés au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Des policiers, des militaires, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres des partis politiques FNL aile d'Agathon Rwasa et du FRODEBU ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures et la continuité des actes d'intimidations organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES***

#### **Une personne arrêtée en commune et province Ngozi**

En date du 30 avril 2017, vers 9 heures, un jeune prénommé Bonfils, âgé de 25 ans, originaire de Kirundo, a été arrêté et menotté par des agents du SNR de Ngozi. Selon nos sources sur place, il a été enlevé dans l'église Bon berge de Ngozi au moment de la messe par des agents du SNR. Ces derniers lui ont informé qu'on a besoin de lui dans l'urgence. Tout à coup il a été mis sous arrêt et il a été embarqué à bord d'un véhicule double cabine du SNR de Ngozi.

Les chrétiens de l'église Bon berger de Ngozi qui ont assisté la scène disent incompréhensible qu'une personne soit arrêtée sans mandat d'arrêt du procureur de la république. Bonfils était lauréat du Lycée Technique Alexandre Ross de Ngozi. La même source indique que Bonfils a été relâché dans l'après-midi du 30 avril 2017.

### **Un militaire arrêté en commune Buhiga, province Karusi**

En date du 29 avril 2017, un militaire du nom de Prosper Rwazindutse a été arrêté à son domicile situé sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karusi. Il s'est réveillé trouvant sa maison encerclée par la police. Selon une source sur place, Prosper Rwazindutse a été accusé de désertion puis conduit au commissariat de police à Karusi.

### **Une personne arrêtée, commune Buraza province Gitega**

En date du 26 avril 2017, sur la colline Mugano, commune Buraza, province Gitega, une personne, nommée Vianney Ndayiragije, a été arrêtée par la police. Il a été accusé de détention illégale d'armes et d'appartenir à un groupe de bandits armés de fusils qui pillaient dans les communes de Buraza, Ryansoro et Rutovu. Selon l'administrateur de la commune Buraza Didace Rutotsi, un fusil de type Kalachnikov a été saisi à son domicile. Les sources sur place indiquent que Vianney Ndayiragije serait victime de son appartenance politique, FNL aile d'Agathon Rwasa.

### **Deux personnes arrêtées en province Bururi**

Depuis le 17 jusqu'au 25 avril 2017, Emmanuel Nimenya et Arstide Munezero, tous originaires de la commune Vyanda étaient détenus arbitrairement au cachot de la police de Bururi. Le motif de leur arrestation reste inconnu car rien n'est mentionné dans le registre d'écrou comme accusation. Les autorités policières interrogées sur ce cas disent qu'ils auraient perturbé l'ordre et la sécurité dans la commune Vyanda.

### **Une personne arrêtée en commune et province Kirundo**

En date du 28 avril 2017, une personne prénommée Timothée travaillant dans l'ONG Caritas dans la paroisse Kanyinya, Diocèse Muyinga dans le Programme d'Ecoute et Guérison des Mémoires, a été arrêté par les agents du SNR de la province Kirundo. Selon des sources sur place, le SNR l'a accusé d'avoir pris des photos et des audios des refoulés du Rwanda qui sont arrêtés par le SNR. Les mêmes sources nous indiquent que Timothée fut membre du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa et qu'il ne militait plus pour ce parti il y a 5 ans.

### **Quatre-vingt-une personnes arrêtées en province Kirundo**

Depuis le 26 jusqu'au 29 avril 2017, quatre-vingt-une personnes refoulées du Rwanda étaient déjà arrêtées par les agents du SNR à la frontière rwando-burundaise de Gasenyi-Nemba et étaient détenues au centre de réconciliation de la commune et province Kirundo. Selon des sources sur place, ces personnes ont été refoulées car elles étaient sans documents administratifs. La police burundaise les a soupçonnées d'être des rebelles en arguant que c'est un moyen que le Rwanda a trouvé pour les faire entrer dans le pays.

### **Une personne arrêtée en commune Mukike, province Bujumbura rural**

En date du 28 avril 2017, vers 16 heures, sur colline Kanyunya, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, le nommé Rusigamigazo, père de Jean Claude Bashirahishize, tué en date du 22 avril 2017, vers 18 heures, par les militaires de la position Nonoka commandés par le Major Marius Gahomera alias Gakoryo du camp Mujejuru, a été

arrêté par des policiers de la position de Rukina. Selon nos sources, le mobile de son arrestation reste inconnu.

### **Cinq personnes arrêtées en province Kayanza**

En date du 28 avril 2017, cinq personnes Richard, Fanuel, Noel, Tamali et Ndayisenga, ont été arrêtées par la police puis incarcérées au cachot de la police en commune Muhanga, province Kayanza. Selon une source sur place, le motif de leur arrestation est qu'elles sont parmi 28 personnes du site des déplacés de Gashibuka en commune Muhanga, qui ont adressé une lettre à l'administrateur communal lui demandant de préparer les élections de ceux qui vont représenter la CVR sur la colline de Gashibuka car ceux qui la représentaient avaient été nommés par le chef de colline. La même source indique que les autres ont pris fuite.

### **Une personne arrêtée en province Makamba**

En date du 26 avril 2017, Nestor Nduwamungu, infirmier à l'hôpital de Makamba, a été arrêté par la police. Selon des sources sur place, il serait victime d'un montage fait par son collègue du nom de Nahigombeye, jeune Imbonerakure du CNDD-FDD après un vol de médicaments que Nahigombeye a perpétré à l'hôpital de Makamba. Selon des sources sur place, les enquêtes ont prouvé sa culpabilité mais cet Imbonerakure n'a pas été inquiété.

### **Vingt-sept personnes arrêtées en commune Ntawangwa, Mairie de Bujumbura**

En date du 24 avril 2017, vingt-sept personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition opérée par les policiers et militaires dans le cadre de contrôle des cahiers de ménage et des CNI au quartier Cibitoke sur les avenues 11, 12 et 13 du n°60 au 120, en commune Ntawangwa, Mairie de Bujumbura. Elles ont été conduites au chef-lieu de la zone Cibitoke puis relâchées après avoir payé une rançon variant entre 2000 et 5000 fbu.

### **Quatre personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura**

En date du 25 avril 2017, quatre personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition opérée à Cibitoke de la 16<sup>ème</sup> à la 18<sup>ème</sup> avenue, du numéro 60 au 90 par des policiers et des militaires. Ces derniers ont fait le contrôle des cahiers de ménages et CNI. Ces personnes étaient accusées d'être inscrites dans les cahiers sans signature du chef de quartier et ont été conduites au cachot de la zone urbaine de Cibitoke où elles ont été gardées pendant 2 heures avant qu'une des victimes s'évanouisse. Par après, deux d'entre elles ont été relâchées tandis que deux autres ont payé 5000 fbu chacune pour sortir du cachot

## ***1.2. DROIT A LA SANTE***

### **La santé d'une détenue en danger en province Ngozi**

La vie d'une jeune fille du nom d'Emilienne Vyukusenge, originaire de la commune Kabezi province Bujumbura rural, détenue à la prison de Ngozi est en danger. Elle avait été arrêtée en octobre 2015 à Gitega alors qu'elle étudiait au Lycée communal de Gishubi à l'époque. Emilienne avait été blessée par balle par des policiers qui l'accusaient d'appartenir à une rébellion. Elle a d'abord été détenue au cachot du commissariat de Gitega avant d'être transférée à la prison centrale de Ngozi. Sa santé se détériore du jour au lendemain, elle n'a pas le droit d'aller se faire soigner. Ces proches affirment qu'Emilienne n'a pas aussi le droit de visite et la nourriture ne suffit pas alors qu'elle a un problème de l'estomac, selon des sources sur place. Ils demandent que ses droits soient protégés.

### ***I.3. DROIT A L'EDUCATION***

#### **Trois représentants des Etudiants de l'Ecole Normale Supérieure renvoyés**

En date du 24 avril 2017, trois étudiants, Syldie Nduwimana, vice-président de l'Association des Etudiants de l'ENS « ASEFED IMBONEZA », Aaron Nduwayezu, délégué et président du comité exécutif de la même association et Gustave Ndenzako, président du comité du conseil social et de discipline de ladite association ont été exclus. La directrice générale de cette institution a suspendu le même jour l'association de ces étudiants « ASEFED Imboneza ». Les étudiants de l'ENS demandent au Gouvernement et aux instances habilitées de se saisir de cette question et à la directrice générale de cette école d'arrêter ces actes d'intimidation.

### ***I.4. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE***

#### **Une jeune fille violée en commune et province Kirundo**

En date du 22 avril 2017, J. Dieu Habimana, motard en province Kirundo, a été attrapé en flagrant délit en train de violer A., élève de l'EP Bushaza en 5<sup>ème</sup> année. Le présumé auteur a été arrêté puis détenu à la PJ Kirundo après être torturé par les Imbonerakure de cette localité.

#### **Une fille violée en commune Muha, Mairie de Bujumbura**

En date du 28 avril 2017, vers minuit, une fille prénommée A. de la 3<sup>ème</sup> avenue, quartier Kinanira I, a été violée par Major Clowen, chef de position militaire située à l'ECOSAT, tout près de la zone urbaine de Musaga, en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce militaire de la FDN, a été arrêté par les habitants de la localité et a été relâché après que son AT ait tiré dans l'air pour disperser la foule. Après avoir été violée, la victime a été arrêtée puis incarcérée au cachot de la zone Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura depuis le 28 avril 2017 au lieu d'être conduite à l'hôpital pour bénéficier des soins de santé.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### ***II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES***

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Bisoro, province Mwaro**

En date du 28 avril 2017, un corps sans vie d'Antoine Kabondo, âgé de 63 ans, un berger de vaches à l'ISABU Gisozi pendant la journée, a été retrouvé dans la forêt vers 9 heures sur la sous colline Maramvya, colline Kiriba, zone Rorero, commune Bisoro en province Mwaro. Selon des sources sur place, son corps était attaché avec des cordes sur un arbre abattu dans cette forêt. Selon les mêmes sources, le corps a été retrouvé par les gardiens de vaches dans cette forêt. Selon des sources policières, Kabondo aurait été tué vers 17 heures du 27 avril 2017 quand il venait du service. Des conflits fonciers seraient à l'origine de cet incident précisent les mêmes sources policières. Deux personnes de la même famille de Kabondo ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Songa, province Bururi**

En date du 24 avril 2017, un corps sans vie de François Hatangimana, originaire de la colline Musagara, commune Songa, province Bururi a été retrouvé dans la rivière Jiji, commune

Songa tout près de l'école primaire de Gikokoma, colline Ndagó. Les sources sur place indiquent que cette personne a été égorgée. Les mêmes sources précisent que cette personne était membre du parti Sahwanya FRODEBU. Les auteurs de cet acte ignoble restent inconnus.

### **Un cadavre retrouvé en province Muramvya**

En date du 24 avril 2017, un cadavre a été retrouvé à Nyarucamo, commune Bukeye, province Muramvya. Il s'agissait d'un nouveau-né enterré par sa mère Jeanine Niyonkuru, âgée de 18 ans. Selon une source sur place, elle l'a égorgé après que le père de l'enfant ait refusé de le reconnaître.

## ***II.2. DES ATTAQUES ARMEES***

### **Une personne tuée en commune Bugarama, province Rumonge**

En date du 26 avril 2017, Salvator Harindavyi a été tué à coup de machette lors d'une attaque des hommes armés contre son domicile situé sur la colline Mugendo, zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge. Selon des sources sur place, ces hommes armés portaient de longs manteaux. La victime a été décapitée lorsqu'elle partageait le repas du soir avec sa famille. Cette dernière a crié au secours et les gens sont intervenus après que les malfaiteurs aient déjà pris le large.

### **Une personne tuée et trois autres blessées en commune Isare, province Bujumbura rural**

En date du 28 avril 2017, vers 20 heures, en zone Rushubi, commune Isare, province Bujumbura rural, des hommes armés non identifiés ont attaqué le domicile du sénateur Pascal Ntahonzigamiye alias l'homme fort. Selon nos sources, ces hommes ont lancé des grenades sur la maison du sénateur. Un policier a été tué et trois autres ont été blessés, selon les mêmes sources.

### **Une personne tuée et quatre autres blessées en commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura**

En date du 25 avril 2017, au quartier Heha, zone Kamenge, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura vers 19 heures, des personnes non identifiées à bord d'une moto ont lancé une grenade dans un véhicule du Me Marc Ndagijimana. Selon des sources sur place, 5 personnes ont été grièvement blessées. Me Marc Ndagijimana a succombé à ses blessures.

## ***II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES***

### **Une personne tuée en commune Songa, province Bururi**

En date du 23 avril 2017, Rose Nizigiyimana a été sauvagement assassinée par son mari du nom d'Etienne Nyabenda en collaboration avec des personnes non encore identifiées sur la sous-colline Musumba, colline Taba, commune Songa en province Bururi, selon des sources sur place. Les présumés auteurs de ce crime ont pris le large.

### **Une personne tuée en commune Murwi, province Cibitoke**

En date du 25 avril 2017, sur la colline Mahande, commune Murwi, province Cibitoke, Paul Ntizakumwe, âgé de 60 ans, a été tué par balles à son domicile. Selon nos sources, le

meurtre a été commis par un groupe de personnes non identifiées. Selon les mêmes sources, la victime serait accusée de pratiquer la sorcellerie.

### **Une personne tuée en commune Mugina, province Cibitoke**

En date du 30 avril 2017, un prénommé James, âgé de 40 ans, connu sous le sobriquet de Mpongo, a été tué la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai 2017, sur le secteur Bwayi, commune Mugina, province Cibitoke. Selon des sources sur place, la victime serait accusée de sorcellerie.

### **Constructions des monuments du parti CNDD-FDD à Bujumbura**

Sur les rues des quartiers de la capitale Bujumbura, des monuments sont érigés par des membres du parti au pouvoir. Sur plusieurs avenues, il y a au moins 1 monument. Des habitants regrettent que ces monuments soient construits devant des maisons sans consulter les propriétaires.

« J'ai vu des jeunes en uniforme du parti CNDD-FDD vers 18 heures avec des houes et des machettes devant ma maison et ont commencé à creuser comme s'ils voulaient faire une fondation d'une maison, j'ai eu peur et je les ai approchés pour leur demander ce qui se passait ». Ils m'ont répondu en kirundi : «*Wa mutama ushaka kugwanya umugambi wa leta?*» (Toi vieil homme veux-tu t'opposer au projet du gouvernement?), s'indigne un propriétaire d'une maison à Buyenzi.

Le parti CNDD-FDD dit que le but de ces constructions est de trouver une place où pourront se rassembler les membres de ce parti sur chaque rue. Le ministère de l'intérieur et de la formation patriotique indique que c'est normal que ces monuments soient érigés. Chaque parti est libre de choisir l'endroit où se rassemblent ses membres. Ce ministère ajoute que ces monuments se trouvent tantôt sur des places publiques tantôt sur des propriétés des membres du parti au pouvoir.

### **Cinq familles chassées de leurs terres en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

Cinq familles de la colline Buheka, sous colline Kazirabageni, commune Nyanza-lac en province Makamba ont été chassées de leurs terres en date du 27 avril 2017. La CNTB était venue mettre en exécution sa décision, selon certains responsables administratifs locaux à Nyanza-lac. Toutes les parties s'étaient convenues sur le partage de leurs propriétés en litiges, sous l'abbé Astère Kana, président de la CNTB de l'époque. Parmi les familles en conflit, 4 des 5 chefs de famille chassées sont des veuves et disent qu'elles n'ont pas où aller. Elles passent la nuit à la belle étoile, depuis le matin du 28 Avril 2017, devant les bureaux de la commune Nyanza-Lac pour demander l'intervention de l'administration.

### **Manifestation des Imbonerakure en province Rutana**

L'information parvenue à notre rédaction en date du 30 avril 2017 indique qu'en date du 22 avril 2017, au chef-lieu de la province Rutana, les jeunes affiliés au parti CNDD-FDD, les Imbonerakure, ont organisé une marche manifestation pour soutenir le Président de la République et son gouvernement. Au cours de cette marche manifestation, ils scandaient des slogans injuriant le Président rwandais Paul Kagame et les Nations Unies leur accusant de

s'ingérer dans les affaires du Burundi en s'appuyant sur les faux rapports sur la situation des Droits de l'Homme au Burundi.

### **Des crimes commis par des Imbonerakure en commune Marangara, province Ngozi**

Selon l'Information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 avril 2017, deux jeunes Imbonerakure Isaac Nakintije et Jean Bosco Nduwayezu du parti CNDD-FDD sont détenus au cachot de la commune Mugina, province Cibitoke depuis le 20 avril 2017. Selon nos sources, ils se sont réfugiés dans la commune de Mugina après avoir tué une personne chez eux en commune Marangara, province de Ngozi.

### **Circulation des armes à feu en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 24 avril 2017, Gaston Singora, chef des Imbonerakure en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a été arrêté par des militaires de la position de l'AVICOM. Selon nos sources, Singora circulait avec un fusil pendant la journée. Il a été conduit au camp militaire de Gakumbu.

### **Des entrainements paramilitaires organisés en province Karusi**

En province Karusi, des Imbonerakure organisent des entrainements paramilitaires dans toutes les communes en complicité avec les autorités à la base issues du CNDD-FDD. Selon une source sur place, chaque samedi, des Imbonerakure munis de gourdins s'entraînent sur toutes les collines scandant des chansons de haine envers les opposants du parti au pouvoir. Certains organisateurs à la tête ont été identifiés par commune.

En commune Bugenyuzi, il s'agit de Jacques Mucowera, Salvator alias Mucopa, J. Nepomscene, Faustin Manirakiza.

En commune Buhiga, il s'agit de Nestor Bashingwanubusa alias Irambire, Jimmy Niyonkuru, faida (taximan), Landry (directeur de l'ECOFO Bugwana), Jean Marie (motard), Saidi (motard), Mabosi alias Muganwa (démobilisé), Éric, Buyondo et Nzobera.

En commune Gitaramuka, il s'agit de Manassé Bazishaka, Innocent (directeur de l'ECOFO Rubuga), Angélique (directrice de l'ECOFO Ruhata), Sidoru Cimana Issa et un certain Muvoma

### **Retour de quatre personnes enlevées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 26 avril 2017, quatre personnes dont l'Abbé Adolphe Ntahondereye, Mathias Mijuro, Pierre Butoyi et Ramadhan Barakamfitye, enlevées<sup>1</sup> en date du 9 avril 2017, vers 20 heures, lors d'une embuscade tendue contre un bus de transport en commun de marque coaster, sur la route Bujumbura-Gatumba, en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural ont regagné leurs familles. Ils avaient été conduits par des hommes en tenue militaires et policières vers la RDC.

---

<sup>1</sup> Elles ont été retrouvées en date du 26 avril 2017

### **Un juge humilié et intimidé en commune Gitaramuka, province Karusi**

En date du 24 avril 2017 en commune Gitaramuka, province Karusi, le juge du Tribunal de résidence de Gitaramuka a été injurié par une femme du nom de Kamanzi, membre de la Ligue des femmes du CNDD-FDD résidant sur la colline Ngayane, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karusi. Selon des sources sur place, cette femme est venue déposer une plainte devant ce Tribunal et le Juge Président, après avoir apprécié l'affaire, l'a renvoyée devant un OPJ. N'étant pas satisfaite de la décision du juge, Kamanzi a injurié le Juge président devant le public et l'intimidant qu'elle va lui montrer que les « Bakenyerarugamba » de la Ligue des femmes du CNDD-FDD sont à respecter comme on respecte les Imbonerakure. En date du 25 avril 2017, le procureur de la République en province Karusi est venu en personne arrêter le juge président. Mais les collègues de ce dernier ont résisté. Le procureur de Karusi n'ayant pas la compétence, seul le parquet général près la Cour d'appel de Gitega pouvait émettre un mandat. La même source ajoute que le juge président vit la peur au ventre et s'attend à une éventuelle arrestation ou répression.

### **Des patrouilles nocturnes en province Makamba**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 28 avril 2017 indique que des jeunes Imbonerakure créent une peur panique au chef-lieu de la province Makamba. Une stratégie mise en place d'emmener des Imbonerakure originaires d'autres localités fait peur à la population. Ils effectuent des patrouilles nocturnes munis de gourdins. Cela se remarque depuis les préparatifs d'accueillir le chef de l'État au chef-lieu de la province Makamba pour les festivités de la journée internationale du travail et des travailleurs.

### **Deux employés du PAM arrêtés en province Ngozi**

En date du 28 avril 2017, Salusi et Sadake, chauffeurs de nationalité Ougandaise de l'ONG PAM, ont été arrêtés par des policiers après avoir percuté le véhicule de l'Ombudsman burundais. Accusés de vouloir tuer l'Ombudsman, ils ont été détenus au chef-lieu de la province Ngozi.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas d'assassinats, de tortures, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires et illégales.

La crainte de voir les crimes contre les présumés opposants se généraliser est grande suite au retrait du Burundi de la CPI et à la minimisation de toute sorte de pression étrangère par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue ITEKA recommande :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre en avant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi ;
- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant effectivement la sécurité de la population et la protection de ses droits conformément aux textes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme qu'il a ratifiés ;
- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme ;
- De respecter le droit à la santé des détenus.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

#### **C) A l'UE**

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;

- De revoir minutieusement son système de paiement des militaires burundais en mission de paix afin de ne pas continuer à financer un gouvernement responsable de graves violations des droits de l'Homme.

#### **D) Au conseil de sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

#### **E) A la Médiation**

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

#### **F) A l'ECAC**

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la médiation.

#### **G) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

#### **H) A la CPI :**

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.